

A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

TAXE INSTITUTE PAR L'EPCI

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 650 TERRES TOULOISES CC2T

Bases exonérées sur délibération : 6 065 449

Bases écrêtées plafonnement TEOM : 81 025

Coefficient : 3.00

Bases définitives de l'année précédente : 41 787 476

Bases prévisionnelles d'imposition : 43 519 920

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
01 V550 CCT	33 705 241	6,60 % *	2 224 545
02 V520HH HORS ZA	7 509 937	6,60 % *	495 655
03 V520 HH EN ZA	2 304 742	5,90 %	135 979

* Hors part incitative de la TEOM

A NANCY, le 16 mars 2022

A

, le

A ECROUVES

, le 30/03/2022

Le Directeur Départemental des Finances Publiques,

Le Préfet,

Le Président,

BERTRAND GAUTIER

Fabrice CHARTREUX



REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2022

Application agréée E-legalite.com